

# Affronter l'urgence par une transition écologique globale et fédératrice

Avis

---



**Avis**

.....

**Affronter l'urgence par une  
transition écologique  
globale et fédératrice**

**13 octobre 2015**



**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

**Vu** les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

**Vu** la décision d'auto saisine du Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace en date du 13 mai 2014,

**Vu** le projet d'avis transmis par la commission « Environnement » du CÉSER-Alsace en date du 6 octobre 2015,

**Vu** la décision du Bureau du CÉSER-Alsace en date du 12 octobre 2015,

**Marie-Christine CRETON, rapporteure, entendue en séance plénière,**

Le Conseil économique, social et environnemental d'Alsace  
a voté le présent avis par :

**71 pour  
0 contre  
1 abstention**



<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>I. Définir une stratégie ambitieuse à la hauteur des enjeux pour une sobriété raisonnée.....</b>	<b>6</b>
1. Aller vers une sobriété raisonnée.....	6
2. Articuler en permanence transition écologique et développement économique et social durable .....	6
3. Assurer un équilibre au sein de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » et développer des expériences transfrontalières .....	7
<b>II. Susciter et accompagner le changement par l’information, l’éducation et la mobilisation.....</b>	<b>8</b>
1. Informer et sensibiliser .....	8
2. Former et éduquer .....	9
3. Mobiliser les individus et promouvoir les actions remarquables .....	10
<b>III. Encourager et soutenir l’économie circulaire.....</b>	<b>11</b>
<b>IV. Optimiser production et consommation d’énergie.....</b>	<b>12</b>
1. Energies renouvelables .....	13
2. Rénovation thermique des bâtiments.....	14
3. Industrie et artisanat .....	14
4. Transports .....	15
<b>V. Préserver la place du vivant et gérer de façon économe les ressources de la nature .....</b>	<b>16</b>
1. Préserver la place du vivant .....	16
2. Gérer les ressources de la nature de façon économe .....	16
<b>VI. Se réappropriier le processus alimentaire et promouvoir une agriculture durable</b>	<b>17</b>
1. Utiliser une agriculture respectueuse des ressources comme levier de la transition écologique.....	17
2. Se réappropriier le processus alimentaire .....	17
<b>VII. Innover dans une gouvernance, un pilotage, des financements appropriés et stimulants.....</b>	<b>18</b>
1. Organiser l’action publique régionale .....	18
2. Diversifier les financements .....	19
3. Consolider les évaluations .....	20
<b>Conclusion .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>22</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>29</b>

# Introduction

---

Sur quelle planète voulons-nous vivre ? Quelle planète Terre voulons-nous transmettre aux générations futures ? L'humanité vit au-dessus de ses moyens. En 2015, elle met moins de 8 mois à consommer toutes les ressources naturelles renouvelables que la planète peut produire en un an<sup>1</sup>. La date où l'empreinte écologique -qui mesure l'exploitation des ressources naturelles de la Terre par l'Homme- dépasse la capacité de la planète à régénérer ses ressources et absorber les déchets avance en moyenne de trois jours par an depuis 1970 : les ressources et limites de la planète ne permettent pas le maintien des modèles de croissance actuels. Le paradoxe, énoncé depuis plusieurs dizaines d'années par les environmentalistes -comme Hubert Reeves<sup>2</sup>- mais également relayé par des économistes, est que « *le monde est clos et le désir infini ; nos sociétés démocratiques se sont construites sur la promesse d'une croissance indéfinie* »<sup>3</sup>.

Il devient indispensable que tous les acteurs, des citoyens aux gouvernants, mettent en œuvre un ensemble de mesures et d'actions pour aller vers un modèle de société viable permettant de gérer durablement toutes les ressources et dans lequel l'Homme aurait toute sa place. La transition écologique appelle « *une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. (...) La transition écologique implique une utilisation rationnelle et efficace vis-à-vis de toutes les ressources, y compris la sollicitation des régulations naturelles (climat, écosystèmes), et de résilience face aux aléas climatiques pour les territoires, les procédés industriels et agricoles, les biens et les services. Elle concerne notamment la rénovation thermique des bâtiments, l'adaptation des transports et de l'aménagement des territoires, la production, le stockage et les usages des énergies, la sobriété en eau, la préservation et la restauration des écosystèmes, l'économie circulaire et la moindre dépendance aux ressources rares* »<sup>4</sup>. Les effets positifs de la transition écologique sur la santé publique sont également à souligner<sup>5</sup>.

Selon le GIEC<sup>6</sup>, le niveau de gaz à effet de serre dans l'atmosphère a augmenté de plus de 40% en 150 ans. A Strasbourg, les mois record de chaleur sont concentrés en grande partie après 1990 et les mois record de froid en grande partie avant 1945<sup>7</sup>. S'il subsiste quelques climato-sceptiques quant à la réalité du réchauffement climatique et à l'impact engendré par l'Homme sur l'effet de serre croissant qui menace la planète, de nombreux pays sont désormais convaincus de la gravité et de l'urgence de la situation. Ils sont engagés, à différentes échelles territoriales et avec des intensités variables, dans une lutte collective pour d'une part, atténuer les effets du changement climatique et ses effets collatéraux multiples, d'autre part s'adapter à ceux-ci.

Réussir la transition écologique doit être et sera l'un des combats majeurs, d'envergure mondiale, pour les décennies futures. La COP 21, 21<sup>ème</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Paris, novembre-décembre 2015) doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement global à l'échelle mondiale en deçà de 2°C. « *C'est la famille humaine qui est confrontée au même destin* »<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour 2015, le jour de dépassement de la biocapacité de la planète est le 13 août. Source : Global Footprint Network.

<sup>2</sup> Astrophysicien de renom (docteur en astrophysique nucléaire, un très grand vulgarisateur, plus de 30 livres sur l'astronomie, et un environmentaliste pour qui l'humanité fait partie de la biodiversité et en dépend).

<sup>3</sup> « Daniel Cohen : « *Tout sacrifier pour retrouver la croissance est une erreur* » », Le Monde 3 septembre 2015.

<sup>4</sup> Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

<sup>5</sup> Le CÉSER sera amené à se prononcer dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement n°3 à venir.

<sup>6</sup> GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

<sup>7</sup> Source : « Les indicateurs de l'environnement en Alsace 2015 ».

<sup>8</sup> Nicolas Hulot.

**Chaque territoire doit aborder cette problématique avec responsabilité et détermination**, dans un souci de durabilité de son développement, qui implique de porter une attention spécifique à l'emploi tout en veillant à préserver les équilibres.

Le CÉSER-Alsace s'est auto-saisi du sujet de la transition écologique, dans la droite ligne de ses précédents avis sur des thèmes connexes (biodiversité en 2013, énergies en 2012 ou Grenelle de l'environnement en 2011<sup>9</sup>) et de sa contribution au projet Alsace 2030 mené par le Conseil Régional. Les avis précédents conservent toute leur pertinence, il ne s'agit pas de les reprendre dans le détail ou d'approfondir leur contenu.

De par l'approche transversale et globale adoptée ici, le CÉSER-Alsace veut surtout s'attacher aux conditions de réussite et au *modus operandi* pour conduire cette évolution vers un nouveau modèle économique, social et environnemental.

Un élément de contexte nouveau est apparu depuis que le CÉSER-Alsace s'est engagé dans cette réflexion sur la transition écologique : la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ». Dans la mesure où la transition écologique est un sujet universel, abordé par les trois Régions, et appelé à être fédérateur, elle peut être une opportunité, face à des environnements physiques, économiques et sociétaux spécifiques, pour faire converger des regards (parfois différents mais complémentaires), des décisions politiques et la mise en place d'actions variées.

Malgré les difficultés à circonscrire le sujet, cet avis du CÉSER-Alsace s'inscrit comme une réflexion contributive à la future politique régionale, en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone instituée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte<sup>10</sup>.

Dans cet avis, le CÉSER-Alsace examinera la stratégie à définir pour mettre en place une sobriété raisonnée, puis l'information et la mobilisation nécessaires pour accompagner ce changement.

Le CÉSER-Alsace caractérisera notamment la place que doit prendre l'économie circulaire dans le nouveau modèle de développement économique, social et environnemental. Il analysera également les conditions pour optimiser la production et les consommations d'énergie. Le présent avis portera ensuite sur la nécessité de préserver la place du vivant et de gérer de façon économe les ressources de la nature. Se réapproprier le processus alimentaire et promouvoir une agriculture durable sont une autre piste explorée. Enfin, le CÉSER-Alsace se penchera sur la gouvernance, le pilotage et les financements de la transition écologique, qui requièrent des innovations.

---

<sup>9</sup> Cf. « Rappel des préconisations » en Annexe n°1.

<sup>10</sup> Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.



# I. Définir une stratégie ambitieuse à la hauteur des enjeux pour une sobriété raisonnée

---

## 1. Aller vers une sobriété raisonnée

La transition écologique dans laquelle nous devons résolument nous engager doit permettre un développement soutenable, faisant référence à une évolution de nos sociétés supportable sur le long terme. Aujourd'hui, les modèles de croissance dans lesquels nous nous inscrivons ne peuvent être pérennes au vu des ressources disponibles. Il nous faut passer par une transition vigoureuse pour refonder nos modèles de vie et installer un développement durable. Il faut passer à l'acte (les Allemands utilisent le terme d'*Energiewende*, rupture énergétique, ce qui a le mérite de frapper les esprits et souligner la prégnance d'un changement exigeant).

Plusieurs notions fleurissent : faut-il une décroissance, entendue comme une démarche individuelle et collective basée sur une réduction de la consommation ? Faut-il une décroissance « sélective » associée à une croissance immatérielle, qui réside dans la capacité d'innover, de produire des idées et de créer de nouveaux concepts de société ? Faut-il par exemple une « innovation frugale », qui réside dans une approche<sup>11</sup> de création et de commercialisation de produits et services de qualité, accessibles à tous, dans un contexte de ressources limitées ?

Le CÉSER-Alsace s'est plutôt attaché à la notion de **sobriété raisonnée** : elle accepte de nouvelles formes de croissance, jusqu'à tendre vers un modèle sociétal et économique de « *sobriété heureuse* »<sup>12</sup>. Il n'y a pas incompatibilité entre développement économique et sociétal d'une part, transition écologique et économie bas-carbone d'autre part. Ils sont d'autant plus compatibles lorsqu'on attribue leur vraie valeur aux choses : croître moins, mais croître mieux. Mais toute décision doit être prise, toute action doit être menée à l'aune des enjeux du futur écologique. Le marché de demain est aussi celui qu'on saura construire.

## 2. Articuler en permanence transition écologique et développement économique et social durable

« *Changer de modèle énergétique, c'est changer de société* »<sup>13</sup>. Evoquer la transition écologique -dont le champ est plus large- c'est aussi se préoccuper de l'emploi pour tous, tant au plan quantitatif que qualitatif, ainsi que de l'impact qu'elle aura sur les relations sociales, la justice écologique et l'équité comportementale. Va-t-on vers une meilleure équité sociale s'appuyant sur une réduction et une répartition juste des charges écologiques? Ou bien va-t-on vers des disparités et inégalités sociales accrues, dont la première manifestation est souvent la précarité énergétique<sup>14</sup> ?

La transition écologique pourra d'autant mieux être un facteur de cohésion et de solidarité qu'on veillera à intégrer dès à présent cette préoccupation sociale dans l'élaboration des politiques publiques, notamment au niveau régional : ainsi, la transition écologique sera sociale ou ne sera pas. La solidarité devient une obligation pour réussir.

Il faut répandre l'idée que vivre la transition écologique dans notre région n'est pas réservé aux couches sociales aisées et que cette transition doit prendre en compte les disparités sociales dans sa progression et ses plans d'action.

---

<sup>11</sup> Originaire d'Inde.

<sup>12</sup> Selon l'expression et l'action de Pierre Rabhi.

<sup>13</sup> Revue Projet, janvier 2015.

<sup>14</sup> Précarité énergétique : difficulté, voire incapacité, à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable.

Le CÉSER-Alsace insiste sur les enjeux de la durabilité du développement : une adéquation doit être trouvée entre développement et répartition des emplois et aménagement du territoire, d'une part, et mise en œuvre d'une transition écologique acceptable pour tous, d'autre part.

Une transition écologique réussie sera aussi une évolution sans opposition entre écologie et économie, sans opposition entre les intérêts de l'une et de l'autre. Réussir, c'est concilier les deux, voire même les mettre en synergie et cultiver leurs effets de levier, dans une vision qui dépasse le court terme. Le CÉSER-Alsace veut promouvoir un modèle économique de réduction sélective des ressources compatible avec une utilisation moindre de celles-ci. **Les économies d'usages et de services peuvent porter une croissance sans puiser dans les ressources.**

Pour le CÉSER-Alsace, la transition écologique appelle **tant un projet global, un changement de paradigmes et de comportements, qu'un éventail de mesures guidées ou co-gérées**, pour atteindre chacun des citoyens et toute la société civile dans leur potentiel propre d'adhésion et d'action.

### **3. Assurer un équilibre au sein de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » et développer des expériences transfrontalières**

La Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » sera confrontée à des problématiques environnementales très variées en raison de la diversité des territoires qui la composent (densité ou pression démographique, activité économique, désertification, revitalisation, urbanisation...).

Pour le CÉSER-Alsace, le fonctionnement et le développement économique, social et environnemental de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » ne doivent pas mener à une spécialisation des territoires des anciennes Régions. Ils nécessiteront des **déclinaisons territoriales, qui assurent un équilibre à la fois global et entre les différents territoires**. Le développement de certains territoires ne doit pas se faire au détriment d'autres : afin de tirer l'ensemble de la Région vers le haut, les expériences réussies devront se partager et les nouveaux projets être ambitieux et porteurs de synergies.

La transition écologique, dans sa définition comme dans sa mise en œuvre, recouvre également une dimension transfrontalière dont la Région doit profiter. Si des exemples de collaborations réussies existent, notamment avec la Sarre, la réalisation de projets communs se heurte néanmoins souvent à des freins juridiques et économiques, ainsi qu'à des intérêts parfois contradictoires entre pays. Par ailleurs, la distorsion de concurrence entre France et Allemagne reste un frein.

→ Le CÉSER-Alsace préconise donc de :

- **Identifier des intérêts et des objectifs partagés** pour œuvrer ensemble, tout en analysant les freins potentiels, et optimiser ainsi le temps et les coûts des études sur des projets pouvant avoir un impact transfrontalier.
- Développer des **échanges d'informations et de bonnes pratiques** entre pays/territoires et entre porteurs de projets.

## II. Susciter et accompagner le changement par l'information, l'éducation et la mobilisation

---

La transition écologique relève largement de processus et d'actions issus du terrain, et place le citoyen en son cœur. Il est capital que le citoyen, à titre individuel, et la société civile, à titre collectif, se réapproprient leur avenir et aient conscience qu'ils sont eux-mêmes les acteurs essentiels d'une chaîne et d'un réseau potentiellement vertueux, qu'il s'agit de tisser avec la meilleure fluidité. La transition est encore perçue comme un faisceau d'injonctions venant de l'autorité, alors qu'il existe de nombreuses idées et solutions sur le terrain. **Chacun a le pouvoir d'agir à son niveau.**

Or, les choix des individus ne sont pas forcément rationnels : ceci renforce l'importance de la sensibilisation, de la communication et de l'éducation, préalables à une mobilisation. Ces éléments seront d'ailleurs également sous-jacents tout au long du présent avis.

### 1. Informier et sensibiliser

La mission initiale des responsables politiques, scientifiques et des pédagogues, est d'avoir conscience et de faire **prendre conscience aux citoyens de la situation et des enjeux, ainsi que de leur responsabilité -tant individuelle que collective- à engager dans la lutte contre le changement climatique.** Le CÉSER salue ainsi l'exemple vertueux de certaines manifestations sportives et culturelles, qui instaurent en parallèle des actions d'information et de sensibilisation environnementale.

Il faut expliquer la nécessité d'une mutation pour éviter les conséquences néfastes de certains types de comportements négligents, et pas forcément pour faire des économies. Le CÉSER-Alsace est persuadé que comprendre les tenants et les aboutissants d'une problématique permet de mieux se l'approprier.

→ Le CÉSER-Alsace réitère ses précédentes préconisations sur :

- la nécessité impérieuse d'une **sensibilisation aux enjeux de la transition**, différenciée selon les publics, **et son association à une formation poussée de tous** : scolaires, adultes, parents, entreprises, associations, décideurs, acteurs publics...

→ Il est essentiel de porter un **discours positif sur une transition écologique réussie, pour mobiliser les dynamiques et renforcer les synergies.**

La présence sur les territoires des conseillers/animateurs -qui a fait ses preuves dans le cadre du programme Energivie- ou plus largement de personnes compétentes en ingénierie écologique, est un atout.

→ Le CÉSER-Alsace préconise donc de :

- **Renforcer les structures d'éducation à l'environnement** dans leurs missions de sensibilisation, d'éducation et d'information.
- **Démultiplier l'animation territoriale existante par des conseillers/animateurs sur l'ensemble du territoire alsacien.**
- **Déployer de tels conseillers/animateurs territoriaux dans la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine »** dans l'objectif d'obtenir une couverture territoriale

pertinente. Ces animateurs, au-delà de leurs compétences techniques, devront être formés aux démarches d'engagement : comment communiquer, transmettre et entraîner ?

**La Région a un rôle fort à jouer**, en soutenant et promouvant des initiatives et actions citoyennes concourant à la transition écologique.

→ Enfin, il faut **associer l'action à l'information** :

- Il faut **associer leviers économiques et sensibilisation**, car la sensibilisation seule n'est pas suffisante et les mesures économiques peuvent présenter des effets pervers (exemples de la spéculation sur les énergies ou de la taxation des déchets qui provoque des décharges sauvages).

## **2. Former et éduquer**

La formation est nécessaire, mais elle ne pourra porter ses fruits sans une véritable **éducation aux bons gestes et bonnes pratiques**. Si la meilleure incitation passe par l'**encouragement**, il faut se donner aussi les moyens de **dissuader les éventuels contrevenants** qui, entre autres effets, pénalisent les efforts de performance énergétique ou d'efficacité écologique.

La **sensibilisation des enfants** trouve toute son efficacité quand les bons gestes sont aussi effectués autour d'eux, voire quand ils sont eux-mêmes, cela est souvent observé, transmetteurs de bonnes pratiques.

→ Pour le CÉSER-Alsace, l'éducation implique de :

- **Mettre en place un véritable plan de formation**, croisant les thèmes, les publics cibles, les modes d'accès et d'organisation, en s'appuyant sur les savoir-faire existants, dont il faudra au préalable s'assurer de la bonne lisibilité (état des lieux). A cette occasion, présenter les différents labels attribués selon la performance écologique atteinte, qui sont peu ou mal connus. Les décideurs et les parents doivent constituer des publics à former en priorité.
- **Intégrer aux programmes scolaires et aux activités périscolaires une éducation à l'environnement et promouvoir à tous les âges des modes de consommation alternatifs « vertueux »**.  
La multiplication des publicités et des incitations à la consommation apparaissant en opposition avec cet objectif, certaines collectivités ont d'ores et déjà interdit les publicités sur le mobilier urbain et les ont remplacées par des affichages informatifs, associatifs et culturels, voire ont rejeté tout type d'affichage en privilégiant la revégétalisation<sup>15</sup>.
- **Développer une culture de la mutualisation** en incitant les personnes à réfléchir et faire ensemble (consommations collaboratives...).

---

<sup>15</sup> Exemples de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) ou Grenoble (Isère – annonce du Maire en novembre 2014).

### **3. Mobiliser les individus et promouvoir les actions remarquables**

Comment initier une démarche participative et citoyenne, la démultiplier et la faire durer ?

Réussir la transition écologique requiert non seulement de connaître mais aussi d'accepter l'existence des défis qui se présentent, en **remettant l'Homme dans son environnement**, c'est-à-dire au cœur de l'environnement. La résistance au changement est inhérente à l'Homme. La **conduite du changement** et la mise en place de mesures aptes à provoquer non seulement l'acceptation, passive parfois, mais surtout l'implication, la mise en mouvement et l'action des citoyens, sont un véritable défi : **il s'agit de passer de la prise de conscience au changement de comportements.**

**L'individu ne s'engage que lorsqu'il est acteur de son changement.**

Dans cette démarche de mobilisation, il apparaît au CÉSER-Alsace que le triptyque « en boucle » **inspirer** (l'exemple), **relier** (les idées et les gens) et **soutenir**<sup>16</sup>, est un processus vertueux. Par ailleurs, l'acceptation sociale par les individus des solutions provenant du niveau politique doit s'articuler avec l'acceptation institutionnelle des alternatives émanant du terrain.

Il est démontré que lorsque les personnes sont concernées dans leurs propres biens, leur engagement peut être fort : les exemples allemands ou français (commune de Montdidier<sup>17</sup> dans la Somme) de mini-installations collectives de production d'énergie (éoliennes) portées par un groupe de personnes voire un village, l'illustrent.

Le CÉSER-Alsace note par ailleurs que dans le domaine de la citoyenneté environnementale, le geste vertueux coûte souvent plus cher que celui qui ne l'est pas. Faire accepter cette apparente contradiction, alors que le vrai prix à payer comprend aussi les conséquences globales du geste, n'empêche pas les pouvoirs publics de **faire évoluer la réglementation** (dont la réalité des impacts des émetteurs sur l'environnement) **et la fiscalité pour donner encore plus de sens aux comportements positifs**, qu'ils soient individuels ou collectifs.

→ Le CÉSER-Alsace préconise donc de :

- **S'appuyer sur des campagnes de communication** continues, dynamiques, associant les citoyens, mêlant pédagogie et narration d'histoires réussies, sur des chaînes de télévision et de radio régionales. **Il faut rendre visible la minorité agissante.**
- Faire évoluer l'idée qu'il n'y a de soutien que financier ; **la promotion par la mise en valeur des actions exemplaires des citoyens ou des collectivités** peut être une satisfaction en soi pour les protagonistes et engendrer un **effet démultiplicateur**. **Les collectivités doivent être exemplaires** et leurs réalisations doivent aussi être relayées. En effet, l'association dans le discours de tous les acteurs les met sur un même plan face au défi à relever, et crée un sentiment de **solidarité**.

---

<sup>16</sup> Tel que promu par l'association nationale des Colibris.

<sup>17</sup> Depuis 2010, Montdidier (6 500 habitants) compte le premier parc public éolien en France, qui produit près de la moitié de la consommation annuelle d'électricité de la ville. Les éoliennes alimentent, avec des panneaux photovoltaïques et une chaudière à bois, trois écoles, un gymnase et un hôpital.

### III. Encourager et soutenir l'économie circulaire

---

L'économie circulaire trouve tout son sens dans le cadre de la transition écologique. Lorsqu'elle couvre toute la largeur des champs sur lesquels elle se fonde, l'économie circulaire s'appuie sur 7 piliers : écoconception, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation et recyclage. Elle vit largement au sein d'un même territoire et par filière, même si certains recyclages s'opèrent loin de nos frontières.

L'attention du CÉSER-Alsace est attirée par l'efficacité perfectible des éco-organismes<sup>18</sup>, dont le financement ne croît pas en fonction de leurs performances et appelle à une révision des règles de la Responsabilité Elargie des Producteurs.

Une force de l'économie circulaire est sa plus-value sociale et le nombre d'emplois locaux qu'elle peut engendrer, même si les analyses prospectives ont du mal à quantifier les gisements d'emplois. Selon une extrapolation à partir d'une étude commandée par la Commission européenne en 2012, l'économie circulaire pourrait générer 200 à 400 000 emplois en France<sup>19</sup>.

Mais si l'économie circulaire trouve dans l'Economie Sociale et Solidaire (qui représente elle-même 10,2% de l'emploi alsacien et 67 600 salariés<sup>20</sup>) ses plus nombreux acteurs, elle doit aussi pouvoir se positionner dans une économie de marché « traditionnelle ».

L'illustration de l'économie circulaire la plus répandue aujourd'hui concerne une gestion raisonnée des déchets, qui implique de lever la contradiction apparente entre réduire et valoriser ses déchets. Mais des exemples montrent que la démarche peut dégager des perspectives plus larges :

- Le recyclage, la réutilisation et la réparation des vêtements peuvent conduire à réinventer la production et la consommation des textiles<sup>21</sup>.
- La valorisation des produits locaux issus de l'artisanat, permettant une réappropriation des richesses du territoire, peut constituer un véritable potentiel pour l'Alsace.
- La démarche planifiée d'écologie industrielle mise en œuvre par le Port Autonome de Strasbourg qui rassemble les entreprises autour d'objectifs partagés d'optimisation énergétique, de productions et de consommations ainsi que de gestion des déchets constitue un exemple assez abouti du processus d'économie circulaire. Cette démarche a aussi sensibilisé le CÉSER aux difficultés de pérenniser et d'approfondir les mutualisations, comme d'y associer, par exemple, les usagers transfrontaliers d'une même zone d'activités. Ce type de projet a besoin d'être soutenu dans la durée et mérite d'être inspirant en termes de méthodologie appliquée.

L'économie circulaire vit essentiellement dans la proximité sur un territoire, ainsi qu'au niveau infrarégional. Pour en faciliter le déploiement, **les acteurs politiques, économiques et sociaux doivent s'organiser et travailler de concert** « pour que l'économie de ressources ne s'impose pas à nous mais soit un vecteur d'innovation et d'efficacité pour l'Alsace »<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Eco-organisme : société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, la fin de vie des équipements mis sur le marché.

<sup>19</sup> Cette estimation constitue une extrapolation de la valeur calculée à l'échelle de l'Union Européenne par le groupe GWS (institut de recherche des structures économiques). L'intervalle de création d'emplois est obtenu par ratio du PIB français à l'échelle de l'Europe. S'il détient une valeur indicative intéressante, il reste insatisfaisant, ne tenant pas compte des différences de dynamique entre les marchés du travail nationaux. Source : ADEME, 2013.

<sup>20</sup> Etude « L'économie sociale : une présence ancienne en Alsace et toujours dynamique », Insee 2013.

<sup>21</sup> « L'économie circulaire réinvente la production textile et sa consommation », Les Echos 9 mai 2014.

<sup>22</sup> Source : [www.region-alsace.eu](http://www.region-alsace.eu).

→ Le CÉSER-Alsace préconise donc de :

- **Faire de l'Alsace puis de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » un pionnier de l'économie circulaire.**  
La démarche Alsace 2030 du Conseil Régional a souligné l'intérêt d'une « *fertilisation croisée entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et l'économie classique permettant, entre autres, des opportunités de changement d'échelle* ». Il s'agit de faire évoluer des initiatives d'économie circulaire d'envergure modeste vers une échelle significative et avec des impacts notables.
- **Soutenir les bonnes pratiques** de l'économie circulaire, en soulignant l'intérêt d'un **état des lieux** et d'une **étude de faisabilité préalable** à tout projet.
- **Assurer une animation continue** des démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle, en ayant recours à des spécialistes. L'expérience montre que la présence d'acteurs tiers -qui peuvent s'affranchir des problématiques de gestion à court terme des entreprises- est un garant de réussite.
- **Promouvoir l'esprit et les méthodologies** de l'économie circulaire ainsi qu'**accompagner des projets originaux en vue de leur généralisation** si elle est pertinente.
- **Encourager et valoriser**, dans toutes les manifestations et trophées liés à l'entrepreneuriat, depuis le collège jusqu'au monde professionnel, **les projets qui se réfèrent, tout ou en partie, à l'économie circulaire.**

## IV. Optimiser production et consommation d'énergie

Le portage politique de la transition écologique concerne aujourd'hui essentiellement la transition énergétique, d'autant que ses paramètres sont aisément mesurables. Le CÉSER-Alsace a adopté un avis portant spécifiquement sur les énergies<sup>23</sup> en 2012. La majorité de ses préconisations restent d'actualité et ne seront pas développées dans le présent avis.

Le CÉSER-Alsace rappelle toutefois que **la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas**. Il déplore que la baisse actuelle, même temporaire, du prix des énergies fossiles constitue un frein à la prise de conscience de l'urgence de modifier les comportements et modèles de développement. Il note également que les économies d'énergie créent des emplois en réorientant l'activité économique vers des secteurs appelant plus de main d'œuvre.

Quel que soit le consommateur, l'optimisation énergétique recherchée concerne tant la réduction des consommations -visibles ou cachées<sup>24</sup>- que le recours à un mix énergétique favorisant les énergies renouvelables et minimisant les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Ces évolutions doivent cependant s'effectuer tout en s'assurant qu'il y a bien sécurité et continuité de fourniture d'énergie sur le territoire. Les conséquences économiques d'un changement profond de sources d'énergie sont également à prendre en compte. Le coût de l'électricité est aujourd'hui inférieur en France à celui d'autres pays européens. Si cette situation apporte un avantage de compétitivité indéniable à nos entreprises, elle peut aussi constituer un frein au déploiement d'une « économie verte ».

---

<sup>23</sup> Avis du CÉSER-Alsace « Les énergies en Alsace : état des lieux et perspectives », 22 octobre 2012.

<sup>24</sup> Exemple : appareils électroniques en veille.

Au travers de leurs Schémas Régionaux Climat Air Energie adoptés en 2012, les Régions Alsace, Champagne-Ardenne<sup>25</sup> et Lorraine ont fixé leurs objectifs à l'horizon 2020 (et parfois 2050) afin de réduire :

- les émissions de gaz à effet de serre,
- la consommation énergétique globale,
- la consommation d'énergies fossiles,
- la part du nucléaire dans la production d'électricité,

ainsi que d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie<sup>26</sup>.

Les objectifs affichés par l'Alsace sont ambitieux par rapport aux objectifs nationaux, mais d'autant plus atteignables que les exemples allemand et suisse montrent que cela reste réaliste. Il conviendra dans le cadre de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » de conserver cette ambition et de capitaliser sur le dynamisme et les synergies potentielles qu'une mise en œuvre commune devrait susciter. Il faut néanmoins rappeler que les SRCAE ne sont pas contraignants (objectifs sans obligation de résultat).

## **1. Energies renouvelables**

La création de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » élargit la palette globale des sources d'énergies renouvelables produites localement.

Le CÉSER-Alsace rappelle que le développement des énergies renouvelables doit se faire en cohérence globale avec toute la chaîne de production comme avec la prise en compte de l'ensemble des ressources (biomasse bois, méthanisation...).

→ Le CÉSER-Alsace rappelle également ses préconisations<sup>27</sup> :

- **Développer l'innovation** autour de tout ce qui réduit les consommations d'énergie.
- **Soutenir la recherche et développement sur le stockage des énergies renouvelables**, notamment solaires, ainsi que sur la distribution d'énergie sans déperdition.
- **Imaginer de nouveaux « business plans » (modèles d'affaires) avec des retours sur investissement** plus attractifs pour les maîtres d'ouvrage, qui fassent également appel au privé.

→ Le CÉSER-Alsace suggère d'autre part un projet fédérateur :

- **Mettre en valeur (par une communication méthodique et organisée) des expérimentations et innovations dans le champ de la transition énergétique** pour en faire des leviers économiques du développement de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ».

---

<sup>25</sup> La Champagne-Ardenne a adopté un Plan Climat Air Énergie Régional valant SRCAE.

<sup>26</sup> Cf. Annexe n°2 Tableau synthétique.

<sup>27</sup> Cf. Annexe n°1 - Avis « Les énergies en Alsace : état des lieux et perspectives », 22 octobre 2012.



## **2. Rénovation thermique des bâtiments**

Si la rénovation énergétique des bâtiments est un objectif significatif de la politique environnementale de l'Alsace, celle-ci reste loin d'atteindre les objectifs affichés<sup>28</sup> de rénovation massive : 2 000 projets par an pour un objectif de 20 000. La qualité des certifications doit être renforcée, par une amélioration de la qualité et de l'accessibilité des formations à destination des professionnels, pour une appropriation et une mise en œuvre coordonnée par tous les acteurs de la filière construction. La multiplication des labels, qui affaiblit la lisibilité, est aussi un handicap : il faut simplifier pour convaincre. D'autres freins subsistent également de la part des particuliers (notamment au niveau des copropriétés) : tout particulièrement la complexité administrative et des financements, tout comme la lenteur des décisions.

→ Le CÉSER-Alsace préconise par conséquent de :

- **Généraliser le levier de l'information voire de l'accompagnement coordonné des usagers via un guichet unique**, tel que mis en place par le **Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE)**<sup>29</sup> en Alsace, pour faciliter une rénovation massive.
- **Etendre d'emblée ce SPEE à la nouvelle Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ».**
- **Définir un modèle économique viable pour une « industrialisation » de la rénovation thermique des bâtiments et des technologies de production d'énergie renouvelable**, qui prenne en compte les enjeux de santé environnementale et notamment la qualité de l'air intérieur des bâtiments.

La rénovation du bâti existant ne doit pas occulter toutes les actions menées, qui seraient à renforcer dans la construction neuve, et qui visent des performances énergétiques et environnementales élevées. On peut citer ici l'exemplarité des **écoquartiers**<sup>30</sup>, dont la multiplication est indispensable, en prenant soin toutefois de leur assurer un rôle de **mixité sociale**.

## **3. Industrie et artisanat**

Il apparaît au CÉSER-Alsace que la promotion de l'efficacité énergétique dans l'artisanat et l'industrie connaît des résultats divers dans le périmètre de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » et porte en grande partie sur le domaine de la construction. L'utilité des **conseillers de terrain**, tels qu'il en existe auprès des artisans de Lorraine avec le Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP) n'est plus à démontrer. **Le déploiement de telles compétences aurait vocation à se généraliser au niveau de la nouvelle Région, venant renforcer les actions de sensibilisation et de prescription** déjà menées par des organismes spécialisés<sup>31</sup>.

---

<sup>28</sup> Schéma Régional Climat Air Energie Alsace, 2012.

<sup>29</sup> Objectifs du SPEE : **accompagner** les particuliers tout au long de leur démarche de rénovation énergétique ; **qualifier** les professionnels de la réhabilitation thermique et les inciter à se regrouper pour répondre à des appels d'offre d'envergure ; **associer** les territoires pour déployer le dispositif.

<sup>30</sup> Ecoquartier : projet d'aménagement urbain respectant les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).

<sup>31</sup> Actions menées conjointement par les organisations professionnelles et la Chambre de Métiers d'Alsace.

Sur le plan industriel, se pose la question de l'évolution, d'une part, des processus de production qui sont à la fois de grands consommateurs d'énergie et un important gisement de récupération d'énergie, et d'autre part, des produits eux-mêmes qui devraient être éco-conçus.

**L'industrie du futur, l'un des axes privilégiés d'action de la Région, devra être astucieuse et sobre en énergie, sans hésiter à innover pour préparer des solutions de demain.**

→ Le CÉSER-Alsace préconise :

- **Qu'aucun projet s'inscrivant dans le concept d'usine du futur ne soit soutenu sans un volet énergétique**, ou au moins une analyse montrant que celui-ci est déjà optimisé.
- Concernant les besoins plus précis des entreprises en matière d'environnement, **de généraliser le déploiement d'un réseau d'acteurs compétents assurant un accompagnement efficace et personnalisé** (information, sensibilisation, pré-diagnostics, montage de dossiers techniques ou financiers).

## **4. Transports**

Les transports et les infrastructures seront des problématiques majeures au niveau de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » en raison de leurs impacts et de l'augmentation des distances à parcourir. En Alsace par exemple, les transports représentent 25,4% du pouvoir de réchauffement global et 22,6% de la consommation énergétique finale alsacienne par secteur d'activité<sup>32</sup>.

L'augmentation totale de la consommation énergétique est fortement liée aux transports, de voyageurs mais surtout de marchandises. Le CÉSER-Alsace se réfère aux préconisations qu'il a émises en 2011 sur la façon d'optimiser le transport des marchandises en Alsace afin de concilier compétitivité et développement durable, ainsi qu'en mai 2015 sur l'intermodalité dans les transports, dont la finalité touche amplement à la transition écologique<sup>33</sup>.

Le CÉSER-Alsace insiste sur le terme de mobilités propres à préférer au terme de transports propres. Son avis sur l'intermodalité promeut l'optimisation des déplacements sur le territoire. Deux leviers essentiels sont d'intégrer -le plus en amont possible- les enjeux de la mobilité à l'aménagement du territoire (télétravail...) et de renforcer l'appropriation des usagers et d'ancrer leurs habitudes intermodales (co-voiturage, auto-partage...).

---

<sup>32</sup> Schéma Régional Climat Air Energie Alsace : Tableau « Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité sur la région Alsace en 2009 » et Tableau « Répartition de la consommation finale alsacienne en 2007 ».

<sup>33</sup> Avis du CÉSER-Alsace « Optimiser le transport des marchandises en Alsace : concilier compétitivité et développement durable », 29 novembre 2011 et « L'intermodalité en Alsace, facteur de mobilité durable », 28 mai 2015.

## V. Préserver la place du vivant et gérer de façon économe les ressources de la nature

---

Le CÉSER-Alsace rappelle le **constat d'une dégradation généralisée de la biodiversité alsacienne** qu'il a eu l'occasion de souligner dans un avis consacré à ce thème en 2013<sup>34</sup> et qui questionne la place de l'Homme et de son développement dans son milieu de vie.

Malgré l'importance et l'urgence de la nécessité de protéger les ressources naturelles indispensables à la survie de notre espèce -qui elle-même est menacée d'extinction<sup>35</sup>- la prise de conscience reste insuffisante.

### 1. Préserver la place du vivant

La biodiversité, au-delà de mériter d'être protégée pour elle-même, rend également de nombreux services essentiels à la société, en termes d'approvisionnement (alimentation, bois, fibres ou ressources génétiques), de régulation (climat, protection contre les risques naturels et les maladies, maintien de la qualité de l'air ou purification de l'eau), de soutien (formation des sols ou entretien du cycle des matières nutritives) ou de services d'apport culturels (détente, plaisir artistique, esthétique).

→ Le CÉSER-Alsace rappelle donc ses préconisations visant à préserver la place du vivant, notamment :

- **Mettre en place des plans de restauration des espaces et des espèces.** Il vise particulièrement des plans régionaux de restauration pour les habitats et de préservation des espèces remarquables en forte régression en Alsace ; les espèces à préserver en priorité sont celles faisant l'objet d'une très forte régression ces dernières années.
- **Protéger ou restaurer les fonctionnalités des milieux,** qui rendent des services écosystémiques et permettront de maintenir ou rétablir de la biodiversité.

### 2. Gérer les ressources de la nature de façon économe

Les ressources de la nature sont toutes fragiles et limitées, qu'il s'agisse des ressources énergétiques, alimentaires, mais aussi de l'eau : elles doivent impérativement être gérées de manière cohérente dans un souci de développement durable.

L'eau soulève une problématique aux multiples enjeux, particulièrement prégnante en Alsace en raison de sa nappe phréatique, la plus importante d'Europe et qui alimente plus de 7 millions de personnes.

→ Le CÉSER-Alsace rappelle la nécessité vitale de la **protection des eaux de surface et des eaux souterraines, notamment celle de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace particulièrement vulnérable.**

---

<sup>34</sup> Avis du CÉSER-Alsace « La biodiversité en Alsace », 28 octobre 2013.

<sup>35</sup> « (...) *les humains feront probablement partie des espèces qui disparaîtront* » in « La sixième extinction animale de masse est en cours », Le Monde 20 juin 2015.

Concernant les **énergies renouvelables**, c'est toute la chaîne liée à l'énergie qui doit être observée : une énergie renouvelable ne doit pas être développée juste pour elle-même, mais en cohérence avec les ressources disponibles et prévisibles, comme dans le cas de la biomasse qui voit se mettre en place des mécanismes d'importation de plus en plus lointaine de bois.

→ Le CÉSER-Alsace préconise de :

- **Développer une filière bois durable au sein de la Région** « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine ».
- **Développer le potentiel de centrales de biogaz** (biométhane), tout en évitant le biais qui consiste à produire de la matière première aux seules fins d'entretenir la filière.

## **VI. Se réapproprier le processus alimentaire et promouvoir une agriculture durable**

---

### **1. Utiliser une agriculture respectueuse des ressources comme levier de la transition écologique**

Le CÉSER établit également un lien avec l'agriculture, dont certains modes de production favorisent plus la captation du carbone que d'autres. Des solutions existent d'un point de vue environnemental. L'agriculture biologique est en outre pourvoyeuse d'emplois, d'autant qu'un marché et des débouchés existent.

→ Le CÉSER-Alsace préconise donc de :

- Privilégier les **modes de production agricoles favorisant la captation du carbone et la préservation des ressources, tout en développant les filières associées.**
- Promouvoir une **agriculture biologique, notamment dans les zones sensibles, et la garantir tout particulièrement dans les périmètres de captage d'eau.**
- Promouvoir le développement de **potagers particuliers** auprès des citoyens.

### **2. Se réapproprier le processus alimentaire**

La réappropriation du processus d'alimentation est une clé d'entrée concrète de la transition écologique qui touche tous les publics. Elle vise tant les individus et les actions citoyennes pouvant être mises en œuvre que les professionnels du secteur. Le CÉSER-Alsace incite à :

- **Lutter contre le gaspillage des produits alimentaires tant au niveau professionnel qu'individuel** (éducation à l'achat raisonné, à la cuisine et à l'utilisation des restes).

Le **recours aux produits locaux et de saison**, et par conséquent les **circuits courts**, constitue une piste de réponse déjà abordée par le CÉSER-Alsace dans son avis dédié au devenir de l'agriculture alsacienne<sup>36</sup> ainsi que mis en avant dans les politiques du Conseil Régional d'Alsace. Il convient désormais de :

- **Procéder à une analyse fine du potentiel économique et social d'un déploiement large des produits locaux/de saison et des circuits courts, afin de les développer.**  
Quelles possibilités et limites économiques, quels marchés, quelles retombées en termes d'emploi ?

Le CÉSER-Alsace souligne le paradoxe constaté entre, d'une part, la volonté -ou le besoin- de compétitivité qui conduit à l'augmentation généralisée de la taille des exploitations agricoles et des circuits de distribution, et d'autre part un nouveau modèle économique et social durable recherché. Des freins structurels persistent dans l'industrie agroalimentaire, pour des raisons de compétitivité ; ils constituent des éléments parfois bloquants à des évolutions organisationnelles ou sociales.

Avec l'aide de la Région, les **industries alimentaires et l'ensemble du monde économique alsacien** doivent poursuivre leur démarche pour **tendre vers une exemplarité environnementale**, notamment sur les ressources utilisées ainsi que sur les diminutions et la valorisation des emballages et des déchets.

La Marque Alsace est un levier de communication à généraliser, pour montrer les atouts de l'Alsace et valoriser ses produits et ses actions.

- Le CÉSER-Alsace suggère **d'intégrer des critères d' « économie verte » dans l'attribution du label Marque Alsace** (comme la diminution des déchets).

## **VII. Innover dans une gouvernance, un pilotage, des financements appropriés et stimulants**

---

### **1. Organiser l'action publique régionale**

Conduire la transition écologique nécessite une gouvernance et un pilotage dynamiques, réactifs, qui s'adaptent à un contexte évolutif et s'appuient sur des compétences élargies et des volontés réaffirmées. Une gouvernance originale serait bienvenue et produirait sans doute de nouveaux effets que le CÉSER-Alsace imagine vertueux. L'implication de la société, qu'on attend sur le terrain, appelle et justifie sa participation à une gouvernance citoyenne. La transition écologique ne passera que par une appropriation collective, une transition voulue et accompagnée par la population.

- Le CÉSER-Alsace préconise donc **d'associer les acteurs de la société à l'élaboration des politiques publiques**, tant en termes de fixation d'objectifs que de prise des décisions.

---

<sup>36</sup> Avis du CÉSER-Alsace « Contributions au devenir de l'agriculture alsacienne », 19 mai 2009.

→ Par ailleurs, le CÉSER-Alsace souligne l'importance d'un maillage territorial opérationnel à des niveaux de proximité adéquats et la nécessité de :

- **Consolider les bassins de vie comme lieux de cohérence économique, sociale et écologique.**
- **Renforcer les structures de proximité et le nombre d'animateurs sur les territoires, ainsi qu'assurer un maillage territorial** pour faire remonter les réalisations de terrain. Ces acteurs permettraient de concrétiser une sensibilité latente à la transition écologique avec un renfort d'informations, une diffusion d'expériences et une aide au montage de projets.

→ Enfin, dans la perspective de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine », le CÉSER-Alsace souligne des problématiques qu'il juge essentielles en vue de développer une synergie entre la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique, l'innovation et les stratégies de développement économique :

- **Créer au sein du futur Conseil Régional une Direction de la transition écologique**, pour marquer les esprits, pour afficher l'engagement de la Région et assurer un pilotage efficace. La transversalité du domaine n'empêche pas de trouver une organisation appropriée. Il faut structurer les liens croisés entre politique énergétique et aménagement du territoire, transports, urbanisme et habitat, environnement, gestion de la distribution d'énergie, alimentation, agriculture... Il apparaît que le budget total consacré aujourd'hui par la Région Alsace à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'environnement ne peut pas être explicité : la transition écologique n'est pas prise en compte en tant que telle, son caractère transversal la faisant émarger sur plusieurs budgets.
- **Mettre en place un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires<sup>37</sup> en lien avec les autres Schémas régionaux** au niveau de la nouvelle Région. Quelle **articulation et quelle flexibilité** instaurer entre les politiques impulsées au niveau de la nouvelle Région et les actions menées ou à mettre en œuvre au niveau local ?
- Réussir à **mobiliser les territoires à des niveaux de proximité** appropriés pour optimiser la prise en compte des enjeux et l'efficacité des actions à mettre en œuvre.

## **2. Diversifier les financements**

Dans un contexte de finances publiques contraintes, **comment inciter les citoyens et les entreprises à investir pour lancer puis accompagner le changement ?** Tous les acteurs (citoyens comme entreprises) doivent continuer d'agir même si les aides publiques diminuent ou disparaissent.

Le CÉSER-Alsace s'interroge sur certaines limites des aides financières aux projets et sur l'évolution trop rapide des règles. Des aides incitatives -qui revêtent un réel rôle de déclencheur- devraient venir en complément des capacités propres des individus ou entreprises, lorsque celles-ci sont stimulées par une prise de conscience et une volonté écologique. Il faut rester attentif aux effets pervers de certaines aides sur le moyen ou long terme.

On note par exemple que 69% des bénéficiaires d'aides ADEME-Région ont déclaré qu'être pionniers et mettre en place une démarche précurseur étaient une priorité au moment de solliciter l'aide financière : la fierté de leur démarche a été motrice. Par ailleurs, le CÉSER-Alsace note que la fiscalité, si elle devenait du ressort des compétences de la Région, pourrait constituer un levier favorable.

---

<sup>37</sup> Imposé par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

→ Le CÉSER-Alsace encourage la Région à :

- **Susciter une recherche académique sur les impacts des différentes politiques d'aide financière** : subventions, prêts, contribution public/privé, financements collaboratifs, effets de levier, effets pervers..., en particulier dans le domaine de l'efficacité énergétique. Par exemple, après avoir observé que les comportements des consommateurs évoluent selon les aides, l'Allemagne travaille à modifier celles-ci pour relancer les investissements souhaités par la politique publique. Les politiques publiques cherchent par ailleurs à inciter les individus à adopter d'eux-mêmes des comportements allant dans le sens de l'intérêt général (notion d'**incitation comportementale**)<sup>38</sup>.
- **Se doter d'une veille sur l'innovation financière et juridique** dans le domaine de l'énergie en particulier.
- **Privilégier** aux aides financières conventionnelles **un accompagnement et de l'ingénierie financière**, combinant différents outils et sources (prêts, subventions, garanties, mutualisations, tiers-investisseurs, schémas pluriannuels...).  
Il s'agit donc d'expérimenter et mettre en place une nouvelle politique de financement des projets « verts », tout en veillant à réduire les délais d'obtention d'aides.

### **3. Consolider les évaluations**

L'évaluation des actions et des projets soutenus ou simplement reconnus publiquement, ce qui est en soi une forme de valorisation, est une **condition majeure de la crédibilité de l'action publique**, de la confiance qu'elle doit inspirer et une indication de son efficacité.

Au-delà des projets eux-mêmes, le CÉSER-Alsace souligne la nécessité de poursuivre l'évaluation, avec des critères affichés, des nombreuses structures associatives qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'environnement et plus largement préparent à une transition écologique réussie. Ces structures sont des acteurs-clés et indispensables de la transition écologique, et remplissent des missions qui ne sont pas assurées par ailleurs. Elles méritent un soutien tout particulier dont le corollaire est la garantie d'une qualité des services rendus. Cette évaluation, déjà largement pratiquée, doit permettre de rendre plus lisible leur impact et leurs effets de levier.

Là aussi, une communication efficace sera de nature à renforcer la confiance et à susciter l'envie de participation de citoyens.

→ Le CÉSER-Alsace préconise une série de mesures dans ce but :

- **Susciter une démarche d'intégration écologique dans tous les projets** soutenus par la Région, et signifier pour chaque investissement, la part « verte » de celui-ci : quelle part de l'investissement satisfait spécifiquement aux besoins de la transition écologique ?  
Ceci pour bien identifier les projets au niveau de la politique régionale et faire connaître l'exemplarité vers l'extérieur. Rendre les choses visibles les transforme à terme en un élément de culture.
- **Définir en amont des projets l'efficacité des financements apportés**, en évaluant régulièrement leur performance.
- **Privilégier le soutien aux projets particulièrement innovants** par leur contenu ou par leur management, efficaces (aux résultats substantiels) et effectivement transposables.

---

<sup>38</sup> Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) - Cahier de Recherche n°295 « Changer les comportements - L'incitation comportementale dans les politiques de maîtrise de la demande d'énergie en France », décembre 2012.

## Conclusion

---

Le temps presse... La transition écologique est **un enjeu universel qui appelle clairvoyance et courage, tant des décideurs que des citoyens**. La transition écologique se fera par les Hommes, qui représentent la première force sur laquelle s'appuyer pour réussir.

La stratégie ambitieuse qui doit être réfléchie et déployée en faveur d'une sobriété raisonnée doit articuler en permanence transition écologique et développement économique et social durable. Le CÉSER-Alsace recommande que les décideurs portent une attention spécifique lors de chaque prise de décision à ce que la transition écologique soit au service de l'emploi. L'accès à un emploi durable et de qualité doit être une préoccupation majeure afin d'éviter que la transition écologique ne provoque de nouvelles inégalités.

Un tel changement de modèle nécessite un véritable accompagnement, qui passe à la fois par l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation mais également par la mobilisation de tous, les décideurs comme les citoyens.

Concrètement, les préconisations du CÉSER-Alsace portent sur des domaines aussi divers que le renforcement d'une économie circulaire ou l'optimisation de la production et des consommations d'énergie. La raréfaction de nos ressources naturelles nous impose de les gérer de façon économe et de préserver la place du vivant. Le CÉSER propose également des pistes pour se réapproprier le processus alimentaire, ainsi que la promotion d'une agriculture durable.

Le CÉSER-Alsace propose de faire appel à l'imagination de tous pour trouver les bons compromis en termes notamment de bien-vivre, de santé et de développement économique, afin d'avancer sans porter atteinte à nos ressources.

Les Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ont déjà conduit des réflexions et mis en place tant des outils que des actions contribuant au développement durable. Le CÉSER-Alsace ne peut qu'encourager la convergence et la généralisation des bonnes idées et des bonnes pratiques.

Il exprime aujourd'hui l'ambition, qu'il souhaite voir partagée par la nouvelle Région et son futur CÉSER, de **faire de la Région « Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine » une Région exemplaire** par la fédération et la mise en synergie des volontés, par la mise en œuvre de solidarités actives et par le déploiement de politiques concourant à une transition écologique réussie. Elle sera réussie si elle est bien comprise comme étant l'affaire de tous : par son audace, par sa gouvernance, par ses plans d'actions et par son évaluation.



## Annexes

---

### **Annexe n°1 : Rappel des principales préconisations des derniers avis du CÉSER-Alsace en lien avec la transition écologique**

**Avis « L'intermodalité en Alsace, facteur de mobilité durable » - mai 2015**

#### **↪ Optimiser les déplacements et la mobilité sur le territoire**

- **Intégrer les enjeux de la mobilité à l'aménagement du territoire** : Penser la mobilité en amont (quartiers densifiés et multifonctionnels ; rapprocher habitat et emploi ; accès au logement en zone urbaine), doser et compenser les mesures contraignantes (plateformes multimodales ; systèmes de stockage ou de livraison à domicile ou en parking-relais), corriger les défauts des zones d'activités/commerciales et de loisirs.
- **S'appuyer sur les outils numériques** : Télétravail, dématérialisation et services à distance.
- **Anticiper le commerce de demain.**

**↪ Coordonner les acteurs de la mobilité** : coopération durable entre les intervenants, prise en compte en amont des **usagers et acteurs** du territoire, **Observatoire régional**.

#### **↪ Améliorer l'articulation des modes de transport sur le territoire**

- Présenter une **offre modale coordonnée et pertinente**.
- Développer des **plateformes multimodales** efficaces
- Assurer des **horaires cohérents**
- Garantir une **information** adaptée et de qualité

#### **↪ Rendre les pratiques intermodales plus attractives**

- Faciliter l'**accès et le confort physiques**.
- Faciliter l'**accès par le prix** : supports billettiques uniques, offre tarifaire lisible et incitative, généralisation des tarifications combinées.

#### **↪ Renforcer l'appropriation des usagers et ancrer leurs habitudes intermodales**

- **Construire l'appropriation d'une nouvelle intermodalité** qui s'affranchit de la voiture : agir sur les leviers subjectifs, favoriser une attente perçue comme utile/agréable.
- **Communiquer en amont sur les possibilités de transport** : information sur l'offre de transport multimodale, éducation à la mobilité et à l'intermodalité.

#### **↪ Un exemple transversal : les Plans de Déplacements Entreprises et Inter-Entreprises**

**Note d'observations du CÉSER**  
**« Pour une Alsace dynamique, prospère et attractive en 2030 » - avril 2014**  
**Partie Environnement / Transition énergétique**

#### **↪ Education et sensibilisation de tous les publics.**

**↪ Recherche de la connaissance**, que ce soit en matière d'énergies nouvelles et renouvelables, de santé environnementale ou de biodiversité.

↳ **Baisser les consommations d'énergie en rénovant les bâtiments** : limitation des consommations, démarche ascendante assise sur les initiatives « de terrain » :

- Mettre en place des mécanismes de **soutien financier**.
- Harmoniser et stabiliser les **prix des travaux**.
- Développer les **nouveaux matériaux** et les **éco-technologies** en veillant à la **qualité de l'air intérieur**.

↳ **Diversifier les sources d'énergies** :

- Développer la **géothermie** profonde et de surface.
- Massifier les solutions **solaires** thermiques et photovoltaïques.
- Préserver la **biomasse bois**.

↳ **Préserver et restaurer les zones humides** : pour la qualité de l'eau, pour la biodiversité -tant en termes de milieux que d'espèces- et pour le développement d'une filière biomasse.

↳ **Mettre en avant la santé environnementale** :

- Mener des recherches et un suivi régulier et complet de mesure des radionucléides dans l'eau de consommation.
- Limiter les émissions de particules et d'oxydes d'azote.
- Porter une attention particulière à la qualité de l'air dans le recours au bois énergie.

<b>Avis « La biodiversité en Alsace » - octobre 2013</b>
--

↳ **Quels équilibres entre activités humaines et biodiversité ?**

- **Concilier biodiversité et activités humaines** : générer un nouvel équilibre autour d'enjeux partagés pour éviter les conflits sur l'usage des espaces et la consommation d'espaces naturels et agricoles.
- **Organiser en amont la concertation entre les pouvoirs publics et les autres acteurs** : espaces et temps de concertation, diagnostic collectif et public du patrimoine naturel dans les procédures d'aménagement. Rôle du Comité Alsacien pour la Biodiversité.
- **Renforcer les partenariats : avec le monde socio-économique** pour intégrer la biodiversité et **en confortant la place des associations**.
- **Insérer un volet biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire** : adoption d'un SRADDT, planification urbaine, nature en ville.

↳ **Accélérer la mise en place d'actions prioritaires** :

- **Créer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire opposable**.
- **Informé et sensibiliser l'ensemble de la population**.
- **Mettre en place des plans de restauration des habitats et des espèces**.
- **Accentuer les mesures en faveur de la protection des zones humides, y compris « ordinaires »**.
- **Accentuer ou instaurer des actions en faveur d'une agriculture respectueuse de la biodiversité** : privilégier les outils de contractualisation, développer l'agroforesterie, missions de la SAFER.
- **Instaurer des actions en faveur de l'apiculture** : conservatoire de l'abeille noire écotype Alsace, redéploiement d'une biodiversité floristique, intensifier la sensibilisation.
- **Lutter contre les espèces invasives et privilégier les espèces végétales endogènes**.

↳ **Poursuivre le développement de politiques concertées existantes :**

- **Le soutien à la recherche et à l'amélioration des connaissances.**
- **La gestion conservatoire des sites et des espèces.**
- **L'éducation à l'environnement.**

↳ **Améliorer la cohérence des politiques publiques :**

- **Mieux répartir les interventions et désigner un chef de file.**
- **Optimiser les outils et les moyens.**

**Avis « Les énergies en Alsace : état des lieux et perspectives » - octobre 2012**

↳ **Des actions pour réduire les consommations énergétiques :**

- **Impulser des actions sociétales :** réductions « visibles » de consommation d'énergie, information et de sensibilisation des constructeurs et utilisateurs des bâtiments publics, réseaux de chaleur, formations, suivi des consommations et des productions d'énergie avec un pas de temps annuel.
- **Agir sur les comportements individuels :** lutte contre les gaspillages (chauffage, électricité spécifique), information sur les risques, enseignements, sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, accompagnement des pouvoirs publics.
- **Poursuivre et amplifier les actions sur le bâti :** amélioration de la performance énergétique des bâtiments, rénovations massives, éco-conditionnalité des aides, ingénierie financière spécifique, bâtiments à énergie positive.
- **Soutenir le développement d'équipements faiblement consommateurs en énergie**

↳ **Vers une diversification des sources de production énergétique :**

- **L'éolien :** évolutions technologiques, éoliennes de toiture.
- **La biomasse déchets :** une meilleure rentabilisation et des possibilités ponctuelles d'installations de méthanisation-biogaz.
- **La biomasse bois :** une source déjà bien investie : remplacement des poêles à bois obsolètes, améliorations technologiques, indicateurs de suivi des consommations.
- **Création d'un centre régional de ressources sur les énergies renouvelables et leurs applications.**
- **Poursuivre les efforts en faveur du solaire thermique,** notamment dans les projets collectifs.
- **Développer le solaire photovoltaïque :** projets collectifs, labellisation
- **Augmenter le recours à la géothermie de surface :** soutien à la recherche, mutualisation au niveau d'un quartier, mécanismes de financement, labellisations, sensibilisation.
- **Tirer pleinement parti du potentiel de géothermie profonde :** soutien à l'innovation, accompagnement des investisseurs, exploration du potentiel, aide à l'implantation à proximité, rapprochement du monde académique et du monde industriel, exportation du savoir-faire.
- **Optimiser le recours à la cogénération**

↳ **Doper l'innovation en matière d'énergies :**

- **Mettre en réseau les mondes de la recherche et des entreprises :** innovations technologiques pour des économies d'énergie et sur des énergies alternatives ou complémentaires aux sources actuelles, amélioration des énergies existantes.
- **Organiser et structurer la recherche afin de renforcer les pôles académiques alsaciens.**
- **Créer des synergies entre la recherche privée et la recherche publique.**
- **Développer ou renforcer en Alsace et à l'étranger des plateformes bénéficiant de co-investissements.**
- **Multiplier les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies.**
- **Formation sur les innovations technologiques.**
- **Lever les freins existants à l'innovation.**

↳ **Accélérer la production de résultats dans le domaine du stockage des énergies**

↳ **Un rôle essentiel des collectivités territoriales :**

- **Renforcer la gouvernance locale des politiques énergétiques** : lien entre politique énergétique et aménagement du territoire, habitat et transports, gestion coordonnée des réseaux de gaz, d'électricité et de chaleur.
- **Innover en termes de montages financiers** : tiers financeurs, syndicat régional de gestion des réseaux électriques.

**Avis « Optimiser le transport des marchandises en Alsace : concilier compétitivité et développement durable » - novembre 2011**

↳ **Adapter le transport de marchandises dans une optique durable.**

↳ **Activer le développement de deux pôles de plateformes intermodales :**

- Optimiser le transport de marchandises par le **recours au trimodal**
- Développer deux **grands pôles de plateformes intermodales** axés sur le Rhin
- Développer des **Opérateurs Ferroviaires de Proximité**
- Renforcer la **coopération transfrontalière** pour contribuer au report modal

↳ **Améliorer les divers accès à l'Alsace, tant ferroviaires, fluviaux que routiers.**

↳ **Adopter des processus innovants de logistique urbaine.**

**Avis « Les déclinaisons du « Grenelle de l'environnement » en Alsace » - mars 2011**

↳ **Organiser les structures de réflexion et d'élaboration des documents sur le climat et l'énergie en associant l'ensemble des acteurs intéressés :**

- Soutenir la **Conférence Régionale Energie Atmosphère (CRÉA)**.
- Organiser les **structures de réflexion et d'élaboration des documents sur le climat et l'énergie sur le modèle de la gouvernance équilibrée à cinq collègues**.
- Renforcer les **circuits courts**.
- Agir sur toutes les facettes du **transport**.

↳ **Améliorer la performance énergétique des bâtiments :**

- **Mener une campagne régionale d'information sur les opportunités de la performance énergétique** : expliciter les termes et les sigles de la performance énergétique, montrer et expliquer les conséquences néfastes de certains comportements, mener un travail d'animation sur le terrain.
- **Motiver les professionnels du bâtiment et crédibiliser la démarche BBC**.
- **Améliorer l'offre et les contenus de formation**.
- **Développer les moyens de contrôle de la performance énergétique à trois échelles** : en amont, pendant et après les travaux.
- **Ouvrir les marchés aux matériaux innovants**.

#### ↳ **Un rôle central pour la région en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme :**

- **La région comme échelle pertinente d'aménagement du territoire** : créer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, définir la Région comme l'échelle pertinente de mise en cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'aménagement.
- **Une mise en œuvre concertée de l'aménagement du territoire** : coordonner les stratégies des différents acteurs pour construire une approche partagée du foncier, ouvrir l'aménagement du territoire aux citoyens, accompagner efficacement les élus locaux, soutenir les sociétés publiques locales d'aménagement.
- **Les facettes d'une nouvelle densification** : renouveler les zones urbanisées par la valorisation des « dents creuses », bourgs-centre concentrant plusieurs fonctions, partage de terrains, concentrer activités et équipements dans des pôles urbanisés, modifier la taxation foncière.

#### ↳ **Une biodiversité en danger en Alsace malgré des dispositifs précurseurs :**

- Conforter la fonction **d'observatoire durable et spatialisé de la biodiversité et des services écologiques** basé sur une expertise scientifique pluridisciplinaire.
- Poursuivre et intensifier les actions de **sensibilisation du public** en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.
- Choisir des **échelles pertinentes de travail et associer les acteurs en amont** pour veiller à la cohérence des politiques publiques.
- Intégrer la **Trame Verte et Bleue en ville** et **préserver la biodiversité des espèces ni menacées ni protégées**.
- Soutenir la pérennisation et le développement des **sites du Conservatoire des Sites Alsaciens**.
- Faire évoluer les **pratiques agricoles et les modes de consommation**.
- Préserver la **nappe phréatique de la plaine d'Alsace**.

#### ↳ **Garantir une gouvernance équilibrée des questions environnementales en Alsace :**

- **Une gouvernance équilibrée** pour assurer la conciliation des intérêts.
- Soutenir et encourager les **initiatives en région**.
- Rationaliser les **commissions environnementales existantes et rééquilibrer leur gouvernance**.
- Assurer une **représentation équilibrée des cinq collèges au sein des instances spécifiques de suivi du « Grenelle de l'environnement »**.
- **Donner au CÉSER-Alsace une place centrale dans les problématiques environnementales en région** : fournir des préconisations en amont des décisions, assurer une veille et un suivi de la territorialisation du « Grenelle » en Alsace.

## Annexe n°2 : Tableau des objectifs des Schémas Régionaux Climat Air Energie Alsace Champagne-Ardenne et Lorraine

Objectifs	France	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre</b>	Réduire de 20% les émissions de GES entre 1990 et 2020.	Réduire de 20% les émissions de GES entre <u>2003</u> et 2020 et de 75% d'ici 2050.	Réduire de 20% les émissions de GES d'ici 2020.	Réduire de 23% les émissions de entre 1990 et 2020.
<b>Prévention et de réduction de la pollution atmosphérique</b>	Réduction de 30% des particules fines PM2,5 entre 2010 et 2015.	Respect des normes de qualité des directives européennes.	Respect des normes de qualité des directives européennes.	Respect des normes de qualité des directives européennes.
<b>Réduction de la consommation énergétique finale</b>	Réduire de 20% la consommation énergétique primaire d'ici 2020.	- Réduire de 20% la consommation énergétique finale entre 2003 et 2020 - Atteindre une diminution de l'ordre de 50% à l'horizon 2050.	Réduire de 20% la consommation d'énergie d'ici 2020	Réduire de 13% la consommation d'énergie finale par rapport au tendancier 2020.
<b>Augmentation de la part des énergies renouvelables (EnR) dans la consommation finale d'énergie</b>	Atteindre une part de 23% d'EnR d'ici 2020.	Atteindre une part de 26,5% d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020.	Atteindre une part de 45% (34% hors agrocarburant) d'EnR dans la consommation finale en 2020.	Porter à 14% la part d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020.



## Remerciements

---

**Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.**

Nadine BERTRAND	Conseillère environnement au Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP)
Jérôme BETTON	Directeur Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Alsace
Jacques DESPROGES	Président Directeur général de Terra SA et Président de Emmaüs Défi
Cécile FAVÉ	Coordinatrice du Groupe Colibris de Strasbourg
Marc HOELTZEL	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace
Guillaume KAUFFMANN	Chargé de mission projets et veille à IDEE ALSACE
Francis KERN	Professeur en sciences économiques et Vice-Président relations internationales de l'Université de Strasbourg
Philippe MUCCHIELLI	Directeur du Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP)
Sebastien OSER	Responsable du Regierungspräsidium Freiburg Kompetenzzentrum Energie
Nicolas TEINTURIER	Directeur de la valorisation du domaine du Port Autonome de Strasbourg
Maurice WINTZ	Maître de conférences en sociologie de l'environnement à l'Université de Strasbourg



## **Contact**

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace

Tél. : 03 88 15 68 00

Mail : [ceser@region-alsace.eu](mailto:ceser@region-alsace.eu)

Téléchargez toutes nos productions sur notre site internet : <http://www.ceser-alsace.eu>



**CÉSER**  **Alsace**  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller  
BP 91 006 - 67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09  
Mail : [ceser@region-alsace.eu](mailto:ceser@region-alsace.eu)

[www.ceser-alsace.eu](http://www.ceser-alsace.eu)



A 100 %